

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

1) PREAMBULE

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales modifié récemment par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dispose que les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Conformément à cet article, « *le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.* »

2) FONCTIONNEMENT ET ROLE DE LA COMMISSION

Cette commission examine chaque année sur le rapport de son Président :

- Les rapports annuels d'activité établis par les délégataires de service public,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement,
- Un bilan des activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- Le rapport annuel d'exécution établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

De plus, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce,
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

La majorité de ses membres peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

3) COMPOSITION

Elle est présidée par le Président de l'EPCI (ou son représentant par voie d'arrêté). Sa composition est fixée par l'assemblée délibérante. Elle comporte des membres de

l'assemblée à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations d'usagers. Chaque membre de cette commission peut se faire représenter.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission.

La composition de la Commission a été fixée par la délibération n° GD 29/20 du 22 juillet 2020, adoptée à l'unanimité.

Ainsi, compte tenu de la teneur des dossiers dont l'examen sera confié à cette instance, il a été proposé de nommer dans cette Commission, outre son Président, 10 membres élus et d'appeler à participer aux travaux de la Commission des membres d'associations représentatives des compétences principales de l'EPCI :

- Associations représentatives en matière de protection de l'environnement,
- Associations représentatives du monde économique et commercial, et de la garantie des droits des consommateurs,
- Associations représentatives des usagers des transports.

Les 10 membres élus de cette commission sont :

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Gérard FERNOUX COUTENET | Séverine CALINON |
| Christophe MONNERET | Grégory SOLDAVINI |
| Maurice HOFFMANN | Olivier LACROIX |
| Bernard GUERRIN | Sylvette MARCHAND |
| Alain DIEBOLT | Bruno CHEVAUX |

4) REUNIONS DE LA COMMISSION

En 2024, la CCSPL s'est réunie quatre fois : le 17 juin, le 09 septembre, le 05 novembre et le 29 novembre.

4.1 Commission du 17 juin 2024 : Présentation des rapports annuels des délégués de délégation de service public - Année 2023

Lors de cette réunion la Commission a examiné les rapports annuels 2023 établis par les délégués de service public.

4.1.1 Délégation de service public des équipements nautiques à la société EQUALIA

- Fréquentation par site :
 - Piscine Léo Lagrange :
Fréquentation de 14 060 personnes en 2023, contre 13 117 en 2022.
 - Espace Pierre Talagrand :
Fréquentation de 169 702 personnes en 2023 contre 138 155 en 2022
 - Aquaparc Isis :
Fréquentation de 52 506 personnes en 2023 contre 61 219 en 2022.

- Les chiffres clés de l'année :
 - Piscine Léo Lagrange :
En 2023, le chiffre d'affaire commercial était de 21 147 € HT pour la piscine Léo Lagrange soit une baisse de 25.9 % du CA comparé à 2022.

- Espace Pierre Talagrand :

En 2023, le chiffre d'affaire commercial était de 746 213 € HT pour l'Espace Pierre TALAGRAND soit une amélioration de 14.5 % du CA comparé à 2022.

- Aquaparc Isis :

En 2023, le chiffre d'affaire commercial était de 202 899 € HT pour l'Aquaparc ISIS soit une baisse de 26.5% du CA comparé à 2022.

- Animations 2023

Fit géant

Marathon

Galette offerte

Soirée bien être

Wii

WACT cours aqua+fitness

Chasse aux trésors et Baptême plongée

Wibit

Step

Cours fitness sur la terrasse

Body Combat/Aqua boxing

Journée bulles pour enfants

Location Water Ball

Soirée des adhérents

Forums des associations

La doloise

Fit déguisé pour Halloween

Mystère de barberousse

Parcours de tapis

Concours de dessin

Concours de sapin de Noël avec les crèches.

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2023

4.1.2 Délégation de service public du Golf du Val d'Amour à la société BLUE GREEN

- Compte-rendu financier :

Le chiffre d'affaires est de 410 595 € HT en 2023 contre 426 189 € HT en 2022 soit une diminution de 3,7 %.

Ceci s'explique principalement par une météo peu favorable sur le début de saison, notamment pour les mois de Mars, Avril et Mai, limitant les flux de joueurs (-3.8k€ en Green Free).

Le Résultat Net (avant IS) est de - 59 943 € en 2023 contre - 56 648 € pour 2022.

Le chiffre d'affaires par domaine :

- Abonnement 146 081€ HT (141653 € HT en 2022)

En 2023 le nombre d'abonnés est inférieur à 2022 (269 vs 276). Le coût de la vie et l'inflation semblent être les raisons de cette légère baisse. Les périodes favorables pour le jeu se raccourcissent (hiver long et pluvieux, sécheresse en été) poussent les golfeurs à faire un choix en calculant la rentabilité de leurs abonnements.

- Green-Fees : 30 638 € HT (contre 32 989 € HT en 2022)
- Practice : 19 157 € HT (contre 17 429 € HT en 2022)

- Enseignement : 35.368 € HT (contre 40 150 € HT en 2022) :

Le chiffre d'affaires de l'enseignement est en retrait par rapport à 2022. Cela s'explique par la volonté de garder et renforcer le positionnement tarifaire très abordable afin de permettre au plus grand nombre de découvrir cette discipline.

29 nouveaux abonnés en 2023 (31 en 2022) viennent directement de l'enseignement à la suite d'une formation de 6 mois ou de 1 an. Pour la saison 2022-2023, l'école de golf compte 17 enfants.

- Boutique : 61.863 € HT (contre 74 282 € HT en 2022) :

La boutique est pour la première fois depuis 2019 en retrait par rapport à l'année précédente.

- Compte rendu des activités :

10 compétitions réalisées en 2023.

- Plan commercial et marketing :

Boost Initiations Gratuites

Fête du Golf

Semaine des abonnées + offre upgrade

Offre « nouveau abonnés »

« French Days »

Forfait été / Tee Golf and Sun

« Black week »

« Opé Noël »

Fête du Golf

- Qualité clients :

Note 2023 =83,19 % de satisfaction des Clients.

- Travaux réalisé en 2023 :

Nettoyage du parking (1^{ère} partie réalisée)

Rénovation des arroseurs des greens pour n'avoir qu'un modèle sur l'ensemble des parcours

Perçage / sablage des départs

Changement de 5 tapis de départs sur le practice

Mise en place de panneaux pédagogiques

Découpe et recharge d'une première partie des bunkers

Nettoyage et remise en état de la clôture électrique

Création d'une passerelle au trou n°8

Suite et fin de la modification de l'aire de lavage

Achat d'un tracteur avec chargeur

Achat d'une tondeuse à green, réhabilitée en tondeuse en départ pour augmenter la qualité et faciliter les tontes

- Projets 2024 :

Nouvelle identité du Club (logo et charte graphique)

Restructuration de la carte de score du club avec intégration des départs avancés : violets et oranges après leur réétalonnage

Nettoyage des abords des mortes

Création d'un accès terrasse

Remise en état de nos marques de distances sur le terrain et mise en place de marque de départ pour les enfants

Suite et fin du changement des tapis du practice

Renouvellement des chaises de la terrasse

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2023

4.1.3 Délégation de service public de l'assainissement non collectif (SPANC) aux sociétés SOGEDO et LYONNAISE DES EAUX :

- Informations générales :

Le contrat d'affermage a été renouvelé pour une période de 8 ans et 4 mois (du 1er septembre 2021 au 31 Décembre 2030).

Le périmètre d'action s'étend sur l'ensemble du territoire du Grand Dole soit 47 communes. Parc ANC estimé à 3063 installations.

- Contrôles effectués :

35 contrôles de conception réalisés dont 12 par Suez.

43 contrôles de réalisations de bonne exécutions effectués dont 6 par Suez.

71 contrôles périodiques réalisés dont 0 par Suez.

- Diagnostics :

56 diagnostics dans le cadre d'une vente réalisés.

- Bilan financier :

Le résultat d'exploitation de SOGEDO 2023 est de -10 958 €.

Le résultat d'exploitation de Suez est de -2 722 €.

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2023

4.1.4 Délégation de service public de transport urbain à la société KEOLIS de janvier à septembre

Le réseau TGD propose une organisation adaptée aux nouveaux enjeux et attentes de l'agglomération : offrir un service de transport de qualité, innovant et optimisé.

L'offre de transport repose sur quelques principes d'élaboration :

- Répondre aux besoins scolaires,
- Concentrer l'offre sur les potentiels de déplacement (standard d'offre en fonction de la population et de l'analyse de la fréquentation),
- Parcours plus directs,
- Cadencement.

Le réseau TGD :

- 3 lignes régulières urbaines,
- 10 lignes régulières interurbaines,
- 4 lignes sur réservation,
- 16 services scolaires Junior pour les élèves du primaire,
- 1 lignes Cœur de ville,

- Service FlexiJob,
- Service de transport des personnes à mobilité réduite,
- Service ZI Rochefort-sur-Nenon.

Quelques chiffres de l'année 2023 :

| | Janvier – Aout 2023 |
|-------------------------|--------------------------------|
| Fréquentation totale | 754 948 voyages |
| Vente Tickets unitaires | 104 138€ |
| Carte 10 voyages | 4 543 € |
| Abonnement mensuel | 20 462€ |
| Abonnement annuel | 9 091€ |

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2023

4.1.5 Délégation de service public de transport urbain avec la SEMOP Grand Dole Mobilités de septembre à décembre

Nouvelle identité, nouveaux services.

3 lignes urbaines redessinées, renforcement de la fréquence sur le secteur Sud de la ville de Dole.

Une nouvelle ligne Express pour la desserte des zones d'activité : LIZIA reliant Tavaux Solvay/Innovia – ZI Rochefort.

12 lignes Agglo – l'ensemble des communes desservies en car aux heures de pointes.

Complété par le nouveau service Flexi Agglo aux heures creuses (+ samedi et vacances). Les 47 communes desservies par le service Flexi Job de 4h30 à 7h30 et 19h30 à 22h.

>Une offre de mobilité pour tout le territoire de 4h30 à 22h du lundi au samedi toute l'année

>Pour chaque commune, un minimum de 7 allers/retours par jour.

+ des services spécifiques pour les publics les plus fragiles : Flexi PMR, Flexi Seniors

La fréquentation commerciale progresse de 16,4%.

Succès des 3 lignes urbaines : +5,4%

Bon démarrage de la LIZIA avec + 1 500 voy/mois

+60% sur le Flexi Job qui s'étend sur les 47 communes

A moyen constant, le Flexi PMR progresse de 9,4%

Quelques ajustements horaires ont été nécessaires sur les lignes Agglo pour la desserte des établissements scolaires. Avenant 1 mis en place au 6/11/2023.

+ 33,6% sur les lignes Agglo (reprise services Mobigo)

700 voyages/mois sur le nouveau service Flexi Agglo

Près de 100 inscriptions sur le service Flexi Séniors

Fréquentation totale : 521 171

4.1.6 Délégation de service public de gestion de l'équipement Dolexpo – Parc du Jura à la Société Publique Locale Hello Dole

Pour 2023, 29 (contre 32 en 2022) manifestations différentes ont eu lieu à DOLEXPO réparties de la manière suivante :

- Activités diverses (réunions d'entreprise, assemblée générale...) : 16
- Salons (Foire de Dole, Festival de la Broderie...) : 10
- Activités économiques (Loto, Marché de Noël...) : 3

Le nombre de personnes accueillies (hors Made In Jura) est de 59 500 (contre 55 132 en 2021).

Le nombre de jour d'occupation est de 95.

Le chiffre d'affaires est de 267 176 € contre 165 087 en 2022 €.

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2023

4.1.7 Concession de travaux pour la construction d'un bâtiment neuf destiné à l'ALSH et la réhabilitation d'un bâtiment existant, sur le site de l'ancien CE SOLVAY à TAVAUX, confiée à la SPL Grand Dole Développement 39

La concession de travaux est conclue pour une durée de 20 ans et a pour objet :

- La construction et le financement des travaux d'un bâtiment neuf en extension de l'ancienne salle de spectacle de Solvay,
- La réhabilitation et le financement des travaux de l'ancienne salle de spectacle en ludothèque,
- La réhabilitation et le financement des travaux de l'actuelle médiathèque (tranche ultérieure),
- L'entretien et la maintenance de l'ensemble immobilier,
- L'exploitation de l'ensemble immobilier, via la passation de contrats de location portant sur les locaux réalisés.

Eléments marquants de 2023 :

- Quelques problèmes techniques persistent (déclenchement intempestif de l'alarme en lien avec les équipements clim), et infiltration d'eau dans la ludothèque ;
- Désordres sur le chalet extérieur ont été réparés. (Infiltration d'eau, bois qui travaille (porte désaxée), feuilles qui passent sous la porte).

Cette location se fait par le biais d'un bail civil moyennant un loyer annuel de 150 000€ par an.

Eléments financiers en € HT :

| RECETTES (location) | Recettes attendues pour l'année 2023 | Recettes perçues pour l'année 2023 |
|----------------------------|---|---|
| ALSH | 138 909 € HT | 138 909 € HT |

La somme de 138 909 € HT, correspondant aux loyers, a été perçue par la SPL pour cette année 2023, l'équilibre de l'opération est atteint. Il n'y a pas nécessité d'appeler le concédant à contribution financière.

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2023

4.1.8 Délégation de service public de l'eau et de l'assainissement avec la SEMOp DOLEA

Les éléments principaux d'évolution en 2023 sont les suivants :

- Chiffres clés du service public de l'eau potable :
 - 1 350 315 m³ consommés
 - 81.3 % de rendement de réseau
 - 37 branchements créés
 - 8 branchements renouvelés (vétustes et plomb)
 - 209 680 € investis en renouvellement réseau
 - Tarif TTC par m³ pour 120 m³ : 1,190177 €
 - 12 707 abonnés
- Chiffres clés du service public de l'assainissement collectif :

Le réseau :

- 12 285 abonnés assainissement collectif
- 27 postes de relèvement
- 225 031 € investis en renouvellement (réseaux et branchements) + 10 487 € réseau neuf
- 196,5 km de réseau
- 1 538 456 m³ assujettis
- 2 569 195 m³ (m³) d'eau traitée
- 4 désobstructions de branchement et 11 désobstructions de réseau
- Tarif TTC par m³ pour 120 m³ : 2,22692 €

Le traitement :

- 2 653 384 m³ collectés
- 74 060 m³ de déversés en tête de station
- 89 798€ investis en renouvellement
- 69 387€ investis en renouvellement

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2023

4.1.9 Délégations de Service Public de l'Assainissement Collectif : SOGEDO

Suite au transfert de la compétence assainissement, les délégations de service des communes d'Authume, Crissey, Eclans Nennon, Foucheraus, Jouhe, Parcey, Saint-Aubin, Villette-lès-Dole, et ex Syndicat de la Vèze ont été reprises par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le délégataire, SOGEDO, a effectué une présentation des rapports annuels et des chiffres clés :

| | Authume | Eclans-Nennon | Crissey | Foucheraus | Jouhe | Parcey |
|-----------------------|----------------|----------------------|----------------|-------------------|--------------|---------------|
| Fin contrat DSP | 31/10/2026 | 31/12/2027 | 31/10/2025 | 31/10/2024 | 31/12/2026 | 31/12/2029 |
| Stations d'épurations | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 |
| Postes de relèvement | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 |

| | Authume | Eclans-Nenon | Crissey | Foucherans | Jouhe | Parcey |
|--|----------------|---------------------|----------------|-------------------|--------------|---------------|
| Linéaire Réseau Séparatif eaux usées /Pseudo séparatif | 2 321 | 5 554 | 3 617 | 8 493 | 601 | 8 531 |
| Linéaire Réseau Unitaire | 4 822 | 0 | 3 084 | 8 472 | 4860 | 0 |
| Volumes Assainissement collectés | 34 827 | 13 577 | 25 040 | 107 600 | 20 277 | 34 246 |
| Nombre d'abonnés | 443 | 159 | 302 | 1 158 | 247 | 456 |

| | Saint-Aubin | Villette-lès-dole | Ex Syndicat de la Vèze |
|--|--------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Fin contrat DSP | 31/03/2027 | 31/12/2025 | 30/04/2029 |
| Stations d'épurations | 1 | 0 | 0 |
| Postes de relèvement | 3 | 4 | 12 |
| Linéaire Réseau Séparatif eaux usées /Pseudo séparatif | 18 753 | 8 361 | 24 981 |
| Linéaire Réseau Unitaire | 0 | 1 772 | 3 247 |
| Volumes Assainissement collectés | 72 763 | 27 905 | 122 565 |
| Nombre d'abonnés | 894 | 409 | 1 091 |

Les membres de la commission ont pris acte du rapport annuel 2023

4.2 Commission du 09 septembre 2024 : Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS)

4.2.1 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif :

Le service est exploité en délégation de service public (affermage).
Nom du délégataire : SOGEDO et SUEZ

Date de début de contrat : 1er septembre 2021

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 6 531 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 56 207.

- Tarif du contrôle de conception des installations neuves : 100.79 € HT
- Tarif du contrôle de bonne exécution des installations neuves 122.00 € HT
- Tarif du contrôle des installations existantes 118.82 HT € par an
- Tarif du contrôle des installations pour cession immobilière 132.61 € HT
- Recettes : 33 538 €
- Nombre d'installations contrôlées conformes sans risque ou mises en conformité : 480
- Nombre d'installations contrôlées : 3 223
- Taux de conformité : 72.9 %

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif 2023.

4.2.2 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif :

Le service est exploité en régie avec prestataire de service et en délégation de service public (différents contrat d'affermage).

Les communes d'Abergement La Ronce, Aumur, Auxange, Chevigny, Falletans, Frasne les Meulières, Lavangeot, Nevy les Dole, Peintre, Pointre et Villers Robert ne sont pas concernées par le présent rapport : en effet, ces communes n'ont pas de réseau d'assainissement et sont intégralement en assainissement non collectif et donc traitées dans le rapport concernant le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

| | |
|---|---|
| Nombre d'abonnés | 24 495 ab |
| Nombre d'habitants desservis | 46 735 hab |
| Linéaire de réseau hors branchements | 380 km |
| Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration | 850.4 tMS |
| Volume facturé | 2 614 536 m ³ |
| Modes de gestion | 1 entité de gestion en régie et 10 entités de gestion en délégation |
| Nombre d'ouvrages | 24 systèmes de traitement |
| Capacité en Équivalents-Habitants | 82 700 EH |
| Fourchette de tarifs | De 2.15 à 3.43 € TTC /m ³ |

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif 2023.

4.2.3 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable :

| | |
|---------------------------------------|---|
| Nombre d'abonnés | 12 707 |
| Nombre d'habitants desservis | 24 602 hab |
| Densité linéaire d'abonnés | 81,04 abonnés/km |
| Consommation moyenne par abonné | 103,71 m ³ /abonné |
| m ³ desservis | 1 659 577 m ³ pour l'exercice 2023 |
| station de traitement. | 1 |
| Achats d'eaux traitées | 5 696 |
| Volumes vendus au cours de l'exercice | 1 317 815 |

| | |
|--|------------------------|
| Linéaire de réseaux de desserte | 156,8 kilomètres |
| Tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) | Prix TTC au m3 1,84 |

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2023

4.3 Commission du 05 novembre 2024 : Choix du mode de gestion pour la gestion de « DOLEXPO » et état d'avancement pour les équipements nautiques

4.3.1 Consultation pour le renouvellement du contrat de délégation de service public pour le « Parc du Jura DOLEXPO » : Délégation de service public à la SPL HELLO DOLE.

- Présentation des données principales de l'activité du Parc du Jura DOLEXPO : DOLEXPO est confié à la SPL HELLO DOLE.

68500 personnes accueillies en 2023 et 29 manifestations.

Les principales manifestations ont eu lieu en période estivale.

- Présentation des données financières des années 2022 et 2023.
- Présentation des différents modes de gestion et de leurs avantages et inconvénients respectifs :
 - La régie
 - Le marché de prestation de service
 - La délégation de service public
 - Création d'une structure de portage SPL et SEMOP

Les membres de la Commission émettent un avis favorable au renouvellement de l'attribution de la délégation de service public à la SPL Hello Dole pour la gestion de « Dolexpo – Parc du Jura »

4.3.2 Présentation des différents modes de gestion envisageables pour la gestion des équipements nautiques à l'issue de la délégation de service public actuelle

- Présentation des équipements nautiques :

La délégation de service public envisagée porte sur 3 piscines :

- La piscine extérieure Léo Lagrange
- L'Aquaparc Isis
- L'espace Pierre Talagrand de Dole.

Le contrat de DSP relatif à la gestion de ces équipements est actuellement attribué à la société Equalia.

- Présentation des principales caractéristiques financières du contrat.
- Etat d'avancement et réflexion en cours

Les membres de la Commission ont pris connaissance de l'état d'avancement du dossier et des différents modes de gestion, ils se prononceront sur l'opportunité du mode de gestion lors d'une prochaine commission.

4.4 Commission du 29 novembre 2024 : Consultation pour le choix du mode de gestion des équipements nautiques du Grand Dole.

En janvier 2020, un contrat de Délégation de Service Public a ainsi été conclu avec la société EQUALIA afin d'assurer la gestion et l'exploitation des équipements nautiques du Grand Dole. Conclu pour une durée de 6 ans, ce contrat arrive à son terme au 30 avril 2026. Pour assurer le meilleur choix possible du futur mode de gestion, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société ESPELIA pour bénéficier d'une expertise technique, juridique et financière.

Il est présenté les différents modes de gestions envisageables :

- Gestion directe : régie autonome et régie personnalisée
- Gestion externalisée : marché de prestation de services et délégation de service public.

Il est aussi présenté la possibilité de passer par une structure de portage, qui n'est pas considéré comme un mode de gestion car il s'agit de confier à une structure la gestion du service public :

- Sociétés Publiques Locales (SPL)
- Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOp)

Le mode de gestion envisagé par le Grand Dole est la création d'une SEMOp, sous affermage, en confiant la gestion des équipements à une Société d'Economie Mixte à Opération unique, qui exécutera la gestion du service public à ses risques et péril. Dès lors la présentation précise de ce mode de gestion est faite aux membres de la CCSPL pour qu'ils puissent se prononcer.

La présentation conclue à la proposition de recourir à un contrat de Délégation de Service Public confié à une SEMOp. La durée du contrat est 10 ans et 8 mois.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à la création d'une SEMOP comme choix de mode de gestion pour les équipements nautiques du Grand Dole.